L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 JANVIER 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI MATIN, 14 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN EN CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à 4 1/2 heures, au No 144 rue Trois, entre Annonciation et Laurel, des meubles et effets.

Par S. Gueneault, à midi, à la Bourse d'Encan, encoignure Royale et Conti—Une bâtisse à étage, en briques, encoignure Quartier et Bourgogne.—Aussi, une maison en briques à trois étages, face à la rue Royale, entre St-Philippe et Dumaine, et une autre bâtisse en briques attenant à la maison. Et à midi et demi, à l'encoignure des rues Mandeville et Bons-Enfants, le fonds d'un magasin de groceries.

Par E. Roger & Co., à leur salle d'encan, rue Vieille-Levée—300 caisses et malles de chaussures pour hommes, femmes et enfants.

Par D. E. Morphy, à midi, au coin des rues Notre-Dame et Tchoupitoulas, 2000 sacs en pitre.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Vabton, No 11 rue Natchez—Jambons, épaules porc, bœuf, etc.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—chapeaux, chaussures, habillements, lingerie de messieurs.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux, No 144 rue Troisième, entre celles de l'Annonciation et Laurel, Quatrième District, à l'adjudication d'un lot de meubles et effets.

☞ [illegible] "Pelican [illegible]", au coin des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE—Confiserie [illegible] J. VILLARRUBIA & Co., Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, SAMEDI.

OPÉRA. — A midi: La Fille du Régiment et le Serment d'Horace. Le soir: La Favorite.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — A midi: East Lynne. Le soir: The Child Stealer.

ST-CHARLES. — A midi: Lurline. Le soir: Richard III.

LYCEUM HALL.—Panorama de la ville de New York, par Bullard.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

CIRQUE DAN RICE — Coin des rues St. Joseph et Baronne, représentations à midi et le soir.

LES PAROLES ET LES ACTES.

LES VETOS ET LES MONOPOLES.

Dans l'analyse que nous avons donnée hier du Message du gouverneur, on a vu que ce Message met en garde la Législature contre les projets de pillage de spéculateurs sans scrupules. On devait supposer que ce langage aurait quelque poids auprès d'une assemblée qui s'était montrée si docile envers le gouverneur, dans l'élection du président de la Chambre et dans celle d'un sénateur au Congrès. Malheureusement, il est des influences plus puissantes, paraît-il, que celle des messages et des vetos. Nous en avons eu la preuve dans la séance de mercredi, à la Chambre.

Parmi les vetos envoyés par le gouverneur à la Législature, au début de la session, il y en a un qui frappe le bill relatif à la Compagnie des levées du Mississippi. Ce veto, très puissamment motivé, est basé sur les objections que nous avons fait valoir, nous-même, contre le bill, l'année dernière.

Le bill donnerait à la compagnie les levées actuelles, qui ont coûté 17 millions, à la charge de les entretenir et de protéger et de garantir les propriétaires riverains du fleuve contre les crevasses et les inondations et il donnerait en échange à cette compagnie des avantages colossaux, savoir:

Une taxe de cinq cents par acre sur 13 millions d'acres de terre, soit	$650,000 00
Une taxe d'un dixième de un pour cent sur toutes les propriétés immobilières des villes situées dans la région sujette aux inondations, soit	150,000 00
1/4 de un pour cent sur chaque livre de coton, ou un dollar par balle provenant de la même région, soit	75,000 00
1/2 de un pour cent par livre de sucre ou $1 25 par boucaut, soit sur 100,000 boucauts	125,000 00
1/2 cent par gallon de mélasse, soit	mémoire.

Ce qui forme un total de plus d'un million de dollars par an, en prenant pour base les chiffres de la production actuelle qui peuvent doubler, tripler et quadrupler d'ici à dix ans.

Le gouverneur estime que, dans quatre ou cinq ans, le revenu que la Compagnie tirerait de ces diverses sources, s'élèverait à 4 ou 5 millions par an. Le privilége, dont il s'agit, doit s'étendre, en vertu du bill, à 30 ou 45 ans, croyons-nous.

Un veto, appuyé sur d'aussi excellentes raisons, méritait, assurément, d'être pris en sérieuse considération. Le veto est venu devant la Chambre mercredi dernier. Un membre a demandé le renvoi de la prise en considération du veto à samedi, mais sa motion a été déposée et le bill a passé par dessus le veto du gouverneur par 76 voix contre 22. Si le veto a le même sort au Sénat, voilà donc une compagnie qui aura le droit de lever des taxes sur les contribuables de la Nouvelle-Orléans et de toutes les paroisses riveraines, taxes hors de toute proportion avec les services qu'elle rendra, et cela, sans avoir donné elle-même aucune garantie pour l'accomplissement de ses obligations, ni pour la réalisation de son capital qui n'existe encore que sur le papier.

Tel est le cas que nos législateurs font des belles recommandations du gouverneur. A-t-il le droit de se laver les mains comme Ponce-Pilate, et de se déclarer innocent des conséquences d'un pareil vote? C'est une question plus que problématique.

Eu tout cas, si M. Warmoth peut s'abriter derrière un veto pour décliner la responsabilité de ce bill des levées, il ne peut invoquer la même excuse pour avoir laissé acquérir force de loi, sans sa signature, il est vrai, mais faute par lui d'y avoir mis son veto, à un bill qui crée un monopole des plus extraordinaires et qui dépasse celui des abattoirs. Nous voulons parler du bill qui décrète que, dans le délai d'un an, toutes les fosses d'aisance existant à la Nouvelle-Orléans, devront être vidées et comblées, pour être remplacées par des commodités d'un système spécial (celui de la désinfection par la terre sèche,) et qui accorde à la compagnie dite: N. O. Sanitary and Fertilizing Co., le privilége exclusif de la fourniture aux habitants de ces commodités et de la matière désinfectante, et le monopole de l'enlèvement de tous les produits fertilisateurs résultant du mélange.

Combien de millions doit produire à la Compagnie cette matière fertilisante qu'elle enlèvera, à raison de un dollar par 20 gallons et qu'elle revendra ensuite aux cultivateurs, c'est là un calcul qu'on nous excusera de ne pas faire. Mais nous pouvons dire que c'est bien le monopole le plus étrange et le plus arbitraire qu'on puisse imaginer.

Si le gouverneur n'approuvait pas ce monopole, il aurait dû avoir le courage de mettre son veto au bill, comme il l'a fait pour d'autres bills, et ne pas le laisser subrepticement devenir loi par la publication qui en a été faite, jeudi, dans le journal officiel.

C'est encore sous le fallacieux prétexte de la salubrité publique que ce monopole est créé. On s'arrêtera-t-on dans cette voie là. Les propriétaires de maisons qui ne voudront pas se soumettre aux prescriptions du bill et acheter les commodités de la compagnie seront passibles d'une amende de $25 à $100, et les travaux de fermeture de leurs fosses seront opérés à leurs frais, par ordre du Bureau de Santé, par un entrepreneur. Jusqu'où l'arbitraire va-t-il descendre?

On comprend que la facilité avec laquelle les priviléges et les monopoles s'accordent—il ne s'agit pour cela que de graisser les rouages de la machine législative—met en appétit les spéculateurs. Aussi devons-nous nous attendre, comme le dit le Message, à voir surgir bien d'autres projets. En sentinelle vigilante, nous serons à l'affût pour les signaler au passage.

LA LOTERIE DU BAZAR. — Maintenant que le gros lot est sorti, l'intérêt principal du tirage va se concentrer sur les 19 lots portant les numéros du catalogue de 3,287 à 3,116, et qui se composent chacun d'un quart de billet de la loterie de la Havane, dans le tirage qui a eu lieu le 11 janvier.

PRISONNIERS DE GUERRE.—Nous lisons dans l'*Indépendance Belge* du 29 décembre:

M. Darbès, capitaine du génie, informe son oncle et ses parents de la Nouvelle-Orléans, qu'il est sain et sauf, et prisonnier à Goerlitz.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Si le temps est beau à midi, comme nous l'espérons en écrivant ces lignes, il y aura beaucoup de monde à la matinée de l'Opéra, car le spectacle est vraiment attrayant. C'est d'abord *la Fille du Régiment*, opéra-comique en deux actes de Donizetti, que Mme Naddi chante à ravir, en compagnie de MM. de Keghel et Périé. Puis *le Serment d'Horace*, amusant vaudeville, en un acte. Voilà de quoi charmer et divertir à la fois l'aimable public qui se donne rendez-vous tous les samedis aux matinées de l'Opéra, et en a fait les plus fashionables réunions de la ville.

A la représentation ordinaire du soir: *La Favorite*, grand Opéra en quatre actes et cinq tableaux de Donizetti. Mlle d'Edelsberg, ainsi que nous l'avons annoncé hier, fera sa rentrée dans le rôle de Léonor, qu'elle interprète avec un rare talent. M. Cazeaux chantera Fernand, l'un de ses meilleurs rôles; M. Dumestre, le Roi dans lequel il est, comme toujours, aussi beau chanteur que bon comédien; et M. Castelmary fera Balthazar, auquel il donne une grande importance par la façon dont il l'interprète. La *Favorite* est certainement l'un des ouvrages dont l'exécution sur notre scène est le plus complète à tous les points de vue. C'est aussi une œuvre belle et dont la représentation est toujours agréable au public.

AMUSEMENT.—Le beau panorama de la ville de New York donne sa dernière exhibition [illegible] à l'Hôtel-de-Ville. La salle était foule de monde, hier. Des milliers de navires, steamers et bateaux, qui sillonnent les rivières voisines, avec des processions civiques et militaires, dans les rues, sont représentés dans toute la splendeur de la réalité. Les vieux, les jeunes, les pères de famille, les garçons, les femmes et les enfants doivent profiter de cette occasion de visiter New York en 2 heures.

Portrait des généraux Lee et Jackson.

Le tableau représentant les généraux Lee et Jackson dont il est question dans la correspondance suivante et qui est destiné à la "Chapelle Commémorative de Lee" est exposé au No. 166, rue du Canal:

A Mr. E. B. D. Julio.

Lexington, Virginie, 1er novembre 1869.

Cher monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 20 courant me transmettant une photographie de votre tableau. La caisse dans laquelle elle était enfermée a été brisée, et la photographie endommagée. Elle ne pouvait donc donner une idée exacte de votre tableau, mais autant que j'en ai pu juger, l'effet est animé et l'exécution bonne. Espérant que ce tableau pourra vous procurer honneur et profit,

Je suis respectueusement votre obéissant serviteur.

R. E. LEE

Nile-Orléans, 6 janvier 1871.

A Mr. E. B. D. JULIO, artiste.

Mon cher monsieur: Permettez-moi de vous exprimer le grand plaisir que m'a procuré la contemplation attentive de votre beau tableau des généraux Lee et Jackson et de leur suite, avec chacun desquels j'ai eu l'avantage d'être longtemps et intimement lié.

Vous avez certainement réussi à représenter d'une façon caractéristique, tels qu'ils étaient. La ressemblance est très bonne, les positions heureuses et les détails de l'action très naturels.

Votre projet de placer cet admirable produit du génie, d'une façon permanente, dans la chapelle de l'Université de Washington et Lee, sous laquelle reposent les restes de Lee, pendant que ceux de Jackson sont dans le cimetière adjacent, vous donne droit aussi aux remerciements de leurs amis.

Le plan ayant pour objet une rémunération raisonnable de votre travail, réussira, je l'espère.

Croyez-moi votre, etc.

W. W. PENDLETON.

TRAVAILLEURS CHINOIS.—Jamais sujet ne fut plus intéressant que celui-ci en ce moment. Les travailleurs manquent et plus particulièrement les domestiques. A défaut de nègres il faut bien se retourner du côté des asiatiques et leur demander ce que l'Amérique nous a enlevé et ce que l'Europe ne veut pas nous donner, nous ignorons pour quelle raison. Adressons-nous alors à la Compagnie d'émigration chinoise, rue Perdido 39, entre les rues Carondelet et Baronne, et cette Compagnie fera venir pour nous directement de la Chine, des laboureurs, des ouvriers, des domestiques de maison et quantité de sujets dont le service commence à devenir fort utile et qui seront bientôt indispensables si nous voulons continuer à exploiter nos champs et entretenir nos villes.

PROMPTE SATISFACTION.—En se référant à l'avis inséré plus loin de MM. Champagne et Ducros, nos lecteurs verront que l'ancienne Compagnie d'Assurance Mutuelle du Phoenix sur la vie, de Hartford, Conn., a promptement payé la police sur la vie de notre concitoyen J. B. St-Amand, pour la somme de $10,000, (Dix-mille piastres.)

La réputation de cette vieille Compagnie est trop bien établie pour avoir besoin de notre recommandation. Cependant nous regardons comme un devoir de conseiller à nos lecteurs de se rendre au bureau de M. Darling, rue du Canal No 112 et de prendre une police.

NOUVELLE LIGNE DE VAPEURS POUR LE TEXAS. — Nous appelons l'attention des voyageurs sur l'annonce relative au vapeur *Thos. Kelso*, capitaine Dubois, qui partira du wharf de la rue Gaiennié, pour Galveston et Indianola, le 18 du courant, à 7 heures du soir. Le *Kelso* est un superbe steamer, bien commandé, pouvant recevoir beaucoup de passagers et de fret, et tirant assez peu d'eau pour passer en toute saison sur la barre de Galveston. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Wm. H. Field, agent, au coin des rues Camp et Commune.

VIANDES SALÉES. — POMMES DE TERRE. —La maison Hays, Tunstall & Co. rue Peters No 11 a reçu un grand assortiment de marchandises de l'Ouest des plus estimées. C'est là qu'on trouve le bœuf de Fulton, devenu si rare, et plusieurs autres sortes de bœufs salés, très recherchés. La même maison a aussi à vendre 3,000 barils de pommes de terre de choix de l'Ohio dont un grand lot de Pink-Eyes, excellentes pour plantation. Voyez l'annonce.

C'EST LE RETOUR AU MOYEN AGE.

L'Allemagne doit renoncer désormais à toutes ses libertés, et c'est pour se donner un maître absolu comme chez les Romains qu'elle aura répandu des torrents de sang. Ce décret a déjà reçu son exécution par anticipation contre les deux députés, MM. Bebel et Liebneck, contre M. Hepner, contre des pasteurs de la religion.

On leur reproche d'avoir blâmé la continuation de la guerre, d'avoir combattu l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, et c'est pour leur langage trop pacifique qu'ils ont été arrêtés sous l'accusation de haute trahison.

Les journaux allemands qui se sont permis quelques réflexions sur ces arrestations ont été non pas poursuivis, mais condamnés.

Les ordres les plus sévères sont donnés dans toute l'Allemagne pour prévenir et poursuivre toute manifestation verbale ou écrit d'opposition, toute forme de blâme sur les événements.

L'espionnage est organisé partout comme l'armée, et la loi des suspects est appliquée rigoureusement sans qu'elle ait été encore dictée.

M. de Bismarck a fait connaître qu'il ne pouvait exécuter tous ses plans sans l'autorisation la plus absolue, et qu'il faut maintenir la discipline la plus rigoureuse dans toutes les parties de l'empire jusqu'à ce que cet empire soit arrivé à tout son développement, jusqu'à ce que le temps, comme pour l'empire romain, ait assuré sa consolidation.

Alors seulement la liberté sera donnée à l'empire comme *couronnement de l'édifice*, et dans des conditions qui ne seront connues que de nos arrières-neveux.

—Un économiste des plus distingués, M. A. M...., qui est depuis longtemps fixé à Saint-Pétersbourg, écrit à un de ses amis, en ce moment émigré à Londres:

"Rassure-toi, la fortune de la France peut changer d'un jour à l'autre du tout au tout. On semble presque totalement ignorer, en Europe, une chose qui est ici à la connaissance de tous.

La haine du czarévitz pour tout ce qui est Allemand ou d'origine tudesque,—il a purgé son entourage de tout ce qui tient de près ou de loin à la Prusse,—son horreur pour les Germains, principalement les auteurs de son grand-oncle Guillaume, va si loin, que ceux, dont les noms ont une consonnance allemande, tremblent de l'approcher. C'est du fanatisme dans la haine."

Il poursuit en ces termes: "L'empereur est condamné depuis longtemps par les médecins. S'il mourait demain, vingt-quatre heures ne s'écouleraient pas avant qu'un ukase ne proscrivît tous les Allemands de la Russie; ce mot-là de deux semaines après, le jeune empereur déclarerait la guerre à son vieux oncle de Prusse. Et dire que cela peut arriver demain!!!"

Par le même courrier, un ami intime demeurant à Twickenham, a reçu des nouvelles de Pétersbourg, qui se résument ainsi: "Ici, la méfiance est ce qui concerne M. de Bismarck est à l'ordre du jour. Il réussira peut-être à tromper l'Angleterre; quand à notre chancelier, il n'y a pas la plus mince probabilité."

Le Gouvernement de la Défense Nationale et M. Guizot.

Voici la conclusion de la brochure de M. Guizot:

Il n'y a vraiment, quant à présent, point de prétendant redoutable pour la République. Non seulement la lutte contre l'étranger surmonte en ce moment tous les dissentiments et rallie tous les Français dans un intérêt et un effort commun; mais quand même cette lutte serait terminée, quand nous n'aurions plus qu'à nous occuper entre nous de nos affaires intérieures, la République serait encore là, avec ce qu'elle a de forces et de chances; si elle réussit dans la guerre qu'elle soutient, elle nous aura beaucoup servis contre l'étranger; sera-t-elle capable d'être le gouvernement de la France? n'aura-t-elle à nous donner que le règne orageux et précaire d'une secte politique et d'une coterie révolutionnaire, ou pourra-t-elle devenir un gouvernement régulier, serein, protecteur de tous les droits, et vraiment libre pour tous? Au sein de la paix, quand nous travaillerons à nous guérir de nos maux, cette question là restera entière, et sa solution dépendra de la conduite des gouvernants eux-mêmes, non pas de leur nom; les républicains décideront, en bien ou en mal, du sort et de l'avenir de la République.

Ils n'ont qu'un moyen d'en décider heureusement pour leur cause; c'est de devenir vraiment les représentants de la France, de cette France sensée, modérée et honnête qui, depuis trois quarts de siècle, demande toujours la même chose à tous les gouvernements qui se succèdent sur son sol, la mesure de liberté nécessaire à la sécurité de la vie sociale, la mesure d'ordre nécessaire à son activité féconde. La France demandera ce double bien à la République [illegible] en inspirer à la France l'espérance et la confiance, les républicains qui aspirent à la gouverner ont deux conditions à remplir: l'une, de se séparer de leurs pernicieux alliés, les républicains fanatiques révolutionnaires et les républicains rêveurs socialistes; l'autre, de vivre constamment en présence et sous l'influence de la France elle-même, de ses représentants librement élus et efficacement associés à l'œuvre du gouvernement.

Le public juge les gouvernements d'après les amis qu'ils recherchent et les agents qu'ils emploient. Les fanatiques de la République révolutionnaire et les utopistes socialistes ont droit à toutes les libertés publiques; ils ne sauraient être associés, par les chefs mêmes du pays, au gouvernement républicain ou monarchique. Ceci n'exclut aucun libre élan de la pensée, aucun débat entre les doctrines sociales anciennes et nouvelles; c'est une mesure d'harmonie et de prudence politique, une épreuve nécessaire et temporaire à laquelle toutes les idées doivent être soumises avant d'être admises à passer dans les faits.

Quant à la nécessité, pour le gouvernement républicain, de s'identifier avec la France, il n'y peut satisfaire qu'en montrant à la France elle-même les moyens de se manifester à lui et d'influer sur lui en recevant son influence. De 1776 à 1788, le Congrès des Etats-Unis d'Amérique a, dans bien des circonstances, causé à Washington bien des embarras, bien des déplaisirs, bien des périls; croit-on que Washington ait jamais cherché à éluder, à ajourner indéfiniment la présence et l'action du Congrès? Il avait, lui aussi, une guerre à soutenir et une armée à créer; mais il avait en même temps le cœur républicain et l'esprit politique; il était convaincu qu'un gouvernement libre et son général, un peuple libre et son général, un peuple libre et son armée ont essentiellement besoin de se bien connaître et de se pénétrer mutuellement. "Il" [illegible] son camp il était obligé, non-seulement de solliciter sans cesse, mais de suggérer les mesures, d'indiquer au Congrès ce qu'il avait lui-même à faire pour accomplir son œuvre, peut que tout ne fût pas un vain nom, le Congrès et l'armée, des lettres étaient lues en séance et devenaient le texte des délibérations. Délibérations pleines d'inexpérience, de timidité, de méfiance. On se payait d'apparences et de promesses. On renvoyait aux gouvernements locaux. On redoutait le pouvoir militaire. Washington répondait respectueusement, obéissait, puis insistait, démontrait le mensonge des apparences, la nécessité d'une force réelle pour ce pouvoir dont on lui avait donné le titre, pour cette armée à qui l'on demandait de vaincre.

Les hommes intelligents, courageux, dévoués à la cause, ne manquaient point dans cette assemblée si peu exercée à gouverner. Quelques uns se rendaient au camp, voyaient par eux-mêmes, s'entretenaient avec Washington, rapportaient à leur retour, l'autorité de leurs observations et ses conseils. L'assemblée s'éclairait, s'affermissait, prenait confiance en elle-même et dans son général; elle décrétait des mesures, elle lui conférait les pouvoirs dont il avait besoin. Washington entrait alors en correspondance, en négociations avec les gouvernements locaux des assemblées aussi des comités, des magistrats, de simples citoyens; il plaçait les faits sous leurs yeux, invoquait leur bon sens, leur patriotisme, mettait à profit, pour le service public, son amitié personnelle, ménageant les ombrages démocratiques et les susceptibilités vaniteuses, gardant son rang, parlant de haut, mais sans offense et avec une modération persuasive; indéfectiblement habile, au milieu des plus prudents égards pour les faiblesses humaines, à influer sur les hommes par les sentiments honnêtes et la vérité.

La France n'a pas encore son Washington et elle est moins bien préparée que les Etats-Unis pour la République; mais les procédés du congrès américain et de son général dans leurs relations n'ont rien que de naturel et d'applicable à d'autres pays dans une situation analogue. Quelques-unes mêmes des difficultés que rencontrait Washington n'existeraient pas et seraient moindres chez nous; en vertu de nos habitudes de centralisation, notre assemblée nationale aurait plus de pouvoir, pour les mesures concertées entre elle et son général, que n'en avait le congrès américain; l'autorité militaire est plus forte et plus efficace en France qu'elle ne l'était en Amérique.

Pour établir le lien nécessaire et une influence réciproque entre l'Assemblée nationale et les armées françaises, il n'y aurait point lieu de tenir l'Assemblée toujours présente et de la faire fréquemment intervenir dans la conduite de la guerre, elle aurait à se prononcer sur la question même de la guerre et à en voter ou à en refuser les moyens; elle pourrait, elle devrait ensuite, soit en s'ajournant, soit en se taisant, rester étrangère aux opérations militaires et aux négociations diplomatiques, sauf à être rappelée ou par les dépositaires du pouvoir exécutif ou par son propre chef, si quelque grand événement de guerre ou de paix en amenait la nécessité. Il n'y a, dans tout cela, rien que de praticable et de conforme aux règles et aux exemples des gouvernements libres; il ne faut pas ajouter à une situation grave et difficile en elle-même, des difficultés secondaires ou imaginaires.

Quant aux événements qui peuvent rendre l'intervention directe de l'Assemblée nationale nécessaire ou opportune, et quant aux moments où cette intervention devrait être provoquée, ce sont là des questions de circonstance qui ne sauraient être prévues et réglées d'avance et d'une manière générale. Quand, par exemple, la négociation naguère ouverte, pour un armistice entre la France et la Prusse, a échoué, et après le récit qu'en a fait M. Thiers avec une précision calme et lumineuse, le gouvernement français aurait bien fait, je pense, d'ordonner sur-le-champ, comme il le pouvait avec l'assentiment même de M. de Bismarck, l'élection de l'Assemblée nationale dans la France entière; il l'aurait trouvée, à coup sûr, très décidée à la guerre tout en témoignant un sentiment général pacifique; et forte de cette double manifestation, il aurait pu poursuivre énergiquement la guerre en se soutenant sur le bon droit, qu'elle était désormais, pour la France, le seul moyen digne et honorable d'arriver à la paix.

Cette occasion de faire élire immédiatement l'Assemblée nationale n'a pas été saisie, et je le regrette; mais il peut bientôt s'en présenter d'autres; qui sait si la nouvelle attitude de la Russie envers le traité de 1856 et les complications européennes qu'elle peut amener n'amèneront pas aussi, pour le gouvernement français, de bonnes et évidentes raisons de faire élire sans retard l'Assemblée nationale? Ce qui importe, ce n'est pas que cette Assemblée soit constamment en séance et en action; c'est qu'elle soit élue, qu'elle existe, que le pays et le pouvoir exécutif la sache vivante et prête à répondre à leur appel. Cela fait, le gouvernement national est complet; le pays est en possession de toutes les forces politiques, le pouvoir a son lien naturel et son point d'appui nécessaire dans le pays; ils peuvent attendre avec confiance l'un et l'autre que l'occasion et le jour viennent d'en user.

Honnêtes gens, hommes de sens et d'intelligence, de toute origine et de toute condition, civils ou militaires, monarchiques ou républicains, je me permets de répéter en finissant ce que j'ai dit en commençant: ne vous faites pas illusion; votre crainte n'est pas seulement de vous ôter la main de l'étranger et de l'anarchie; la guerre dure encore, et l'anarchie aussi dans bien des lieux et bien des affaires. Vous avez tout ce qu'il faut de courage et de sagesse pour faire [illegible]... [illegible] prouvé que vous n'êtes ni des révolutionnaires ni des réactionnaires; qu'à Paris, M. le général Trochu pouvait siéger à côté de M. Jules Favre, M. Ferry, M. Pelletan et M. Fourichon à côté de M. Gambetta, que vous connaissez tous la double nécessité, et le double devoir de ce gouvernement envers le pays, l'ordre et la liberté. Vous avez sagement défendu le territoire, mais il n'y a pas qu'on [illegible]... Nous sommes tous en face de rétablir une situation [illegible] les mains de la France... [illegible].

GUIZOT.

Val-Richer, 1er décembre 1870.

P. S.—3 décembre 1870.

Dieu soit loué! Les espérances patriotiques ne sont pas trompées. Les efforts patriotiques ne sont pas vains. Nation et armée, citoyens, généraux et soldats font leur devoir. La France se relève et recommence à vaincre. Qu'elle poursuive, qu'elle accomplisse son œuvre, et qu'après s'être sauvée elle-même, elle se gouverne honnêtement et sagement elle-même! Avec l'aide de Dieu, elle retrouvera en même temps la gloire, la liberté et la paix.

Le Siége de Paris.

NOUVELLES DU 17 DÉCEMBRE.

Nos canons.—Les nouveaux canons fabriqués par la commission du génie civil ont une précision de tir qui dépasse tout ce qu'on pouvait prévoir. La déviation est nulle, et l'on a pu supprimer la mire de dérive. Du fort de Montrouge, on a tiré, avec deux pièces, 5 coups dans une maison située à 1,700 mètres, et les projectiles ont passé tous par la même brèche. A partir de lundi prochain, il sera livré régulièrement 24 de ces pièces par chaque jour. —Dans la journée d'hier, on a essayé, au Mont-Valérien, une nouvelle pièce nommée *Clémentine*, qui peut lancer, dit-on, des bombes jusque sur la terrasse de Saint-Germain.

[illegible] Roi, qui vient d'arriver à Saint-Cloud, est passé par Versailles, nous dit que la ville est fort surveillée. Les habitants se voient peu; dans les rues, ils se saluent, se prennent la main et se quittent promptement. Les cafés et les restaurants sont remplis d'officiers prussiens, qui parlent presque tous français et se flattent hautement qu'ils entreront à Paris avant Noël. En ce cas, il est plus que temps qu'ils s'y préparent.

On peut rapprocher de ces forfanteries un ordre du jour de M. de Moltke, daté de Versailles, qu'on prétend avoir été trouvé dans le sac d'un soldat prussien, et qui renfermerait la phrase suivante: "L'armée de Paris, employée à *maintenir l'ordre au milieu d'une population affamée*, ne peut tarder d'ouvrir les portes de la capitale." Si le mot n'est pas vrai, il est au moins vraisemblable, car un des grands moyens employés pour soutenir le courage des assiégeants est de leur répéter sur tous les tons que nous sommes en proie à la guerre civile.

Un correspondant particulier nous écrit ce qui suit:

90ME JOUR DE SIÉGE.

Paris, le 17 décembre 1870.

"Monsieur,

"La reddition de Rouen a produit ici une impression pénible. Néanmoins, Paris tiendra ferme.

"Il est impossible que l'armée de Normandie, dont on parle depuis deux mois, soit un songe.

"Que la France entière résiste à outrance aux sauvages du Nord.

"La presse départementale a eu ce mot un grand rôle à jouer.

"Mille salutations.

"T. E."

Nous lisons en outre dans la *Presse* du 17 décembre:

"Dans la nuit du 12 au 13, les roulements prolongés de la fusillade se sont fait entendre dans la direction de Boulogne. On a pu d'abord, dit l'*Opinion nationale*, croire à une chaude affaire, et supposer que l'une des deux parties tentait le passage de la Seine. Le fait est que nous ne sommes pas plus allés à Saint-Cloud que les Prussiens ne sont venus à Boulogne.

"Il s'agissait d'une simple expérience de mitrailleuses nouvelles; il a paru opportun au gouvernement de les essayer sur ce point plutôt qu'ailleurs; mais ceci est son affaire.

"Les mitrailleuses sont arrivées à trois heures de la nuit. On voit que, pour leurs débuts, elles sont matinales et se lèvent de bonne heure. Elles ont défilé par la Grande-Rue de Boulogne, et sont allées prendre position sur la rive de la Seine, à l'abri des retranchements qui bordent la rivière.

"Naturellement, les batteries étaient soutenues par des lignes de tirailleurs. Le jour se levait tard, et l'aube fut couverte par un épais brouillard. Aussi, on se figura quel feu d'artifice a éclaté sur toute la ligne: car, comme chacun sait, nos mobiles ne sont pas manchots; et, dans leurs mains, le chassepot ne chôme point.

"Les quelques habitants restés à Boulogne se réveillèrent en sursaut, s'imaginant qu'on se battait dans la ville.

"Ni le Mont-Valérien, ni les redoutes de Meudon n'ont tiré; jusqu'au grand jour, les mitrailleuses ont continué leurs essais, avec accompagnement de feux de peloton.

"A dix heures, les batteries rentraient à Paris.

"Il est assez difficile de préciser les pertes que l'ennemi peut avoir subies, car on a opéré dans le brouillard et sur les lignes avancées de l'ennemi. Toutefois, cette distance, sommes si haut et si fort, n'a pu lui être que fort désagréable et l'inquiéter sur nos desseins.

"Sur toute la rive de la Seine, de Meudon à Saint-Cloud, la fusillade est presque permanente; elle éclate, à intermittences inégales, se répétant dans l'écho sonore des collines voisines.

"Saint-Cloud brûle toujours, ajoute M. Louis Jezierski; des colonnes de fumée montent lentement au-dessus du village, à cinq ou six endroits, un peu sur la gauche de l'église; le clocher n'a pas été touché, sauf un léger accroc sur un des angles.

L'INTRONISATION DE L'EMPEREUR ALLEMAND.

La grande cérémonie de la présentation de l'adresse du Parlement de la Confédération du Nord au roi de Prusse pour le prier d'accepter la couronne impériale, a eu lieu aujourd'hui à Versailles.

Nous recevons à ce sujet quelques renseignements que nous nous empressons de publier.

La députation est partie de l'hôtel des Réservoirs, vers une heure et demie de relevée et s'est rendue à la Préfecture, où le roi est logé. Le temps était beau et d'une douceur exceptionnelle.

L'avenue de Paris était remplie d'une foule curieuse. Tout le monde voulait voir les comtes de Bismark et von Moltke; les députés excitaient comparativement peu d'intérêt.

Le prince de Prusse et les autres princes de la troisième armée assistaient à la cérémonie. L'adresse a été lue au roi qui l'a favorablement accueillie. Aucune salve d'artillerie n'a été tirée, mais on entendait distinctement le bruit de la canonnade dans le lointain.

Voici quelques détails complémentaires qui nous sont donnés par un télégramme de Versailles:

"La députation a été reçue par le roi dans le grand salon de la préfecture. Sa Majesté, en grand uniforme et la poitrine couverte de décorations, se tenait debout près de la cheminée; à ses côtés se trouvaient la plus part des princes présents à Versailles.

"Le prince de Prusse était à la droite du roi; les princes de Weimar, de Mecklembourg, de Wurtemberg, et Hohenzollern se tenaient un peu en arrière. A gauche du roi se trouvait le duc régnant de Cobourg et le comte de Bismark était près de lui. Au-devant de Sa Majesté les officiers d'ordonnance et les membres de la députation formaient le cercle.

"Le baron de Rothschild, de Francfort, se trouvait parmi eux, et M. Simson, qu'on pourrait appeler le faiseur des rois de l'Allemagne, car il a offert une couronne à Frédéric-Guillaume IV, en 1849, et il vient en offrir une à Guillaume Ier, en 1870. M. Simson, disons-nous, s'avança au centre du cercle et, après avoir fait un discours préliminaire, il a lu l'adresse du Parlement d'une voix ferme.

"Le roi Guillaume a écouté gravement, puis, prenant un papier des mains d'un de ses aides-de-camp, il a lu sa réponse d'une voix tremblante d'émotion.

"Le roi a remercié d'abord le Reichstag de l'appui prêté à l'allocation des moyens pour faire la guerre et sa coopération dans l'œuvre de l'unification.

"Le roi a dit ensuite:

"L'invitation du roi de Bavière de restaurer la dignité d'empereur de l'ancien empire allemand, m'a rempli d'une émotion profonde, mais vous savez que dans cette question, qui touche à tant de hauts intérêts et à de grands souvenirs de la nation allemande, mon propre sentiment non plus que mon propre jugement ne peuvent décider de ma résolution; ce n'est que dans la voix unanime des princes allemands et des villes libres, par le désir concordant de la nation allemande et de ses représentants que je reconnaîtrai l'appel de la Providence que je puisse suivre en me confiant dans la bénédiction de Dieu."

"Le comte von Moltke, étant membre de la Chambre, a été invité, en signe de haute estime, à se placer au milieu de la députation à laquelle il n'appartient pas de droit. La physionomie de tous les spectateurs de cette scène reflétait une grande satisfaction, mais il n'y a pas eu d'applaudissements ni d'autres démonstrations.

"Après la cérémonie, le roi s'est promené dans le salon et a échangé des poignées de main avec plusieurs des députés présents."

LUXEMBOURG.—Voici le texte de l'adresse qui doit être présentée au roi, grand-duc de Luxembourg, et dans laquelle la population proteste contre toute annexion éventuelle:

"A S. M. le roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, &c.

"Sire,

"C'est avec la plus grande anxiété que les populations luxembourgeoises viennent d'apprendre la teneur de la Note adressée, qui nous accuse ouvertement d'avoir méconnu les devoirs de la neutralité et qui déclare la Prusse déliée de l'obligation de respecter l'heureuse situation qui nous a été garantie par le traité de Londres.

"Sire, le gouvernement de l'Union a été indignement trompé dans l'appréciation de la conduite des Luxembourgeois.

"S. A. R. Mgr le prince Henri, le représentant bien-aimé de Votre Majesté, a été témoin des efforts incessants faits par notre gouvernement pour sauvegarder la neutralité dont nous jouissons; les Nations voisines (la Prusse, la France et la Belgique) peuvent certifier hautement d'avoir [illegible] vu, sans cesse, le petit Luxembourg le premier au poste de la charité et de la bienfaisance, et l'Europe entière peut accepter la déclaration que nous faisons au nom de ce malheureux peuple, qui n'a d'autre titre pour sa défense que le sentiment du droit, du devoir et de la justice.

"Sire,

"Notre pauvre patrie est, en ce moment, plus menacée qu'à aucune autre époque de son histoire. C'est au milieu de cette crise suprême que nous venons supplier Votre Majesté de sauver le Luxembourg, et de ne jamais permettre qu'on dispose de son existence politique sans le libre vote de ses populations.

ESPAGNE.

"Madrid, 20 décembre.

"*Une scène aux Cortès.*—Dans la séance des Cortès d'hier 19, le secrétaire Rusano a refusé de donner lecture d'une motion relative à la dissolution des Cortès, faite par M. Robledo. M. Garratala, autre secrétaire, sur le refus de M. Rusano, l'a lue. M. Figueras s'y est opposé, de sorte qu'il s'en est suivi un grand tumulte. M. Robledo a parlé en faveur de la motion, et les cris tumultueux de "aux voix! aux voix!" se sont fait entendre de toutes parts. M. Figueras s'est écrié: "C'est un coup d'Etat! Les membres de l'opposition seront dans la nécessité de quitter la Chambre." Pendant qu'on allait aux voix, tous les membres de l'opposition se sont retirés, et la motion a été prise en considération par 136 voix contre 4.

"Cette motion a été appuyée par M. Moret, mais M. Robledo s'y est opposé en déclarant qu'il ne désirait pas un coup d'Etat; et a ajouté: "Nous sauverons le roi, ou nous périrons avec lui." MM. Rigolini et Figueras ont soutenu la motion [illegible] que la nation ne sera pas tranquille avec le duc d'Aoste sur le trône et que les républicains ne s'occuperont pas des projets financiers du gouvernement, à moins qu'ils ne soient discutés convenablement et sans précipitation.

"M. Moret, ministre des finances a dit qu'il n'accepterait pas une autorisation purement formelle de ses projets financiers, qu'il abandonnerait plutôt son portefeuille; qu'il désirait au contraire qu'ils fussent examinés et convenablement discutés.

"M. Rios a caractérisé la proposition de M. Robledo de "coup d'Etat honteux", et il a demandé que le gouvernement s'expliquât sur ce sujet.

"M. Echagaray a répondu que le gouvernement soutenait la motion de M. Robledo, et que, pour sauver le pays, tout était permis.

"La séance a été levée à 7 heures du soir."

Madrid, 21 décembre.

"M. Moret a soumis hier aux Cortès un projet de loi demandant l'autorisation d'émettre des obligations coloniales pour 40 millions de piastres à l'intérêt de 8 0/0 par an, payable tous les trois mois, amortissables par des tirages annuels. Les titres seront émis en échange de billets de la Banque de la Havane, au taux de 9 0/0.

"La Banque de la Havane est chargée d'émettre ces obligations et d'en payer les intérêts.

"Un projet de loi a été soumis hier aux Cortès fixant la liste civile du nouveau roi à 6 millions de dollars et la dotation du prince héritier à un demi-million de dollars. Les domaines royaux seront maintenus.

"Une proposition de ne pas discuter l'opportunité de la dissolution des Cortès a été rejetée."

MONTMÉDY EN RUINE.—On écrit de la frontière de France, 25 décembre, à l'*Echo du Luxembourg*:

"Je viens de voir Montmédy; c'est un triste spectacle, je vous l'assure.

"La ville haute ne forme pas un amas de ruines à proprement parler; mais on peut dire que tout y est à reconstruire. Pas une maison n'a échappé à l'action destructive du bombardement. L'effet des projectiles prussiens est incroyable. J'ai vu des angles de murs construits en pierre de taille, des blindés énormes recouvrant les casemates entièrement démolis et renversés par l'explosion d'un seul de ces projectiles.

"Les Prussiens ont continué à Montmédy l'essai des nouveaux obus dont Thionville a eu la primeur. Ce sont des bombes ovoïdes de 60 centimètres de longueur, pesant 75 kilos, à ce qu'on assure.

"Deux bastions du côté de Vigneul ont beaucoup souffert du bombardement.

"Il paraît que les premières batteries des Prussiens ont été démontées le 12 décembre par le feu de la place; ils les ont alors reculées de telle sorte que les boulets de la forteresse de Montmédy — qui n'avait du reste que quelques canons rayés—venaient pour ainsi dire expirer à quelques centaines de mètres de leurs positions, tandis que les leurs conservaient toute leur force meurtrière.

"Le 13 décembre le feu des Prussiens a été tellement vif que l'on a craint pour les poudrières de la ville, dont le blindage a été reconnu insuffisant par les ingénieurs.

"C'est cette circonstance, ajoutée à celle de la portée inutile des canons de la place, qui a amené la reddition de la ville.

"Les Prussiens y sont entrés à 1 heure de l'après-midi.

"Les conditions de la capitulation sont celles de Thionville, et non de Verdun.

"Il y a 30 à 40 Français tués et une soixantaine de blessés; les Prussiens—est-ce possible?—n'accusent que quelques morts.

"On dit que leurs canons de siége sont déjà en route pour Mézières.

"La locomotive arrive jusque tout près de Montmédy, jusqu'au pont de la Chière qui est démoli."

CHRONIQUE LOCALE.

UN NOUVEAU STOCK SUR LE MARCHÉ.—C'est le "Stock de santé et de fertilisation". Qui s'en serait douté? et qu'est-ce que c'est que ce stock-là? C'est celui d'une compagnie autorisée par la Législature, pour nettoyer, sans concurrence, toutes les fosses d'aisance de la ville. Adieu les pauvres vidangeurs. Ils sont anéantis à moins qu'ils ne se soumettent au monopole en travaillant pour elle à gage ou autrement, et dans ce cas leur profit sera léger. Par cet monopole qui est devenu loi par le laps de temps, car le gouverneur ne l'a pas signé, toutes les fosses doivent être fermées, et remplacées par le nouveau système dit: "closets" que la compagnie vendra, et les maisons sont soumises à un régime de visites par des agents de la compagnie, qui videront à volonté et selon sa convenance, moyennant une taxe pour payer les frais.

Voilà ce que c'est que le "Stock de Santé et de Fertilisation," le stock a déjà fait son chemin. Le *Republican* dit qu'il est déjà côté à $91 et qu'il monte toujours, car les marchands ne peuvent trouver de vendeurs. Ce monopole est fait et établi; et la Cour suprême seule peut le défaire si cela lui convient. Mais ce n'est pas tout, nous avons à parler d'un autre monopole qui n'est pas encore fait mais qui est bien avancé. Lisez le paragraphe sur les water-works.

LES WATER-WORKS DE LA VILLE.—Un bill, présenté hier au Sénat, autorise la ville à lever une taxe d'assiette toutes les propriétés bordant la ligne des tuyaux qui sont ou qui seront posés, donne à la ville le pouvoir de céder les water-works et de contracter avec toute compagnie incorporée pour fournir aux habitants de la ville une eau pure et limpide. Ainsi, d'après ce bill, les lots de terre payeraient comme les maisons et les maisons qui ont des cuves ou citernes payeraient tout autant que celles qui n'en ont pas. On serait forcé de boire l'eau de la compagnie. Cette dernière affaire est monstrueuse, par la Législature n'a aucun droit de disposer d'une propriété de la ville. Mais on répondra que c'est pour raison sanitaire, et la Cour Suprême approuvera.

AFFAIRE DE COUP DE PISTOLET.—Alex. Newton, a été arrêté pour avoir tiré sur un nommé G. W. Rockwell, qui mourra peut-être de la blessure qu'il a reçue au col, la balle ayant pénétré dans la gorge. Cette affaire malheureuse s'est passée hier soir, au coin des rues St-Charles et Commune.

NOUVELLE TENTATIVE D'ÉVASION.—Deux voleurs très connus, Dago Frank et Dave Cummings, ont essayé hier de s'évader de la prison de Paroisse. Ils ont fait un trou au plancher de leur cellule et arrivant à une porte ils ont rencontré M. Boutté qui ne leur a pas ouvert. Rencontrant plus loin M. Bofield, ils furent arrêtés. M. Bofield les réclamant comme prisonniers. Maintenant, avec quels instruments ces deux gaillards avaient-ils pu percer leur cachot? et par quel moyen se sont-ils procuré des instruments? voilà ce qu'il faudrait savoir, et si cette affaire reste dans le public ne sera-t-il pas fondé à croire qu'il y a eu connivence entre quelques officiers subalternes et ces deux prisonniers.

VOLS.—Jeudi, un voleur s'introduisant par une porte de côté, dans la maison d'Isabella O'Brien, rue Carondelet, entre les rues Première et Seconde, a enlevé deux paires de boucles d'oreilles, deux broches, 20 yardes de coton, 7 yardes de popeline, six robes et un petit revolver. Une malle de [illegible] dans une maison située [illegible] a été pillée; on y avait des valeurs à été emporté. Le voleur est inconnu.

Un autre vol de montre et de chaîne d'or, de linge et d'effets domestiques, d'argenterie de serviettes et de 20 piastres en billets a été commis [illegible] chez M. Robeson, au coin des rues [illegible] et Conti.

MORT D'INTEMPÉRANCE.—Le coroner Creagh a fait hier une enquête sur le corps de Michel Waters, irlandais, âgé de 40 ans, trouvé mort dans son lit, rue des Marchés No 164. Verdict du jury: mort d'intempérance.

AUTRE ENQUÊTE.—Le coroner Jackson a fait hier une enquête sur le corps de Mme [illegible], morte subitement mardi soir, rue [illegible] No 186. Verdict du jury: mort d'apoplexie. La défunte était âgée de 55 ans et était native du Maryland.

LÉGISLATURE.—Sénat.—Séance du 12.—M. Campbell présente un bill autorisant la Nlle-Orléans à lever une taxe spéciale sur toutes les propriétés bordant les lignes des tuyaux, pour fournir de l'eau pure aux habitants de la Nouvelle-Orléans. Envoyé à l'impression.

M. Futch présente un bill autorisant l'amélioration des bayous d'Arbonne et d'Ouachita en allouant $60,000 dans ce but.

M. Lewis présente un bill pour incorporer la Compagnie des Water-works du Crescent City.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — 96 membres sont présents.

Dépôts des pétitions publiques: Ch. M. Ringgold, d'Orléans, E. Bentley, Vernon, Rapides, Chambers et Abell.

Discussion de flibusterie sur un bill que personne ne connaît, attendu qu'il est impossible d'en avoir une copie.

Une résolution pour nommer un comité spécial qui sera chargé d'examiner les affaires de la Compagnie de la Loterie de la Louisiane, est adoptée après quelques débats.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches de l'Associated Press à l'Abeille.)

Le bombardement de Paris.

Dommages dans le voisinage du Palais du Luxembourg.

Nouvelles batteries élevées par les Français.

Un rapport de Bordeaux sur la bataille du Mans.

Les Prussiens ont perdu 20,000 hommes.

Rapport de Versailles sur la même affaire.

Les Allemands auraient été victorieux.

Ils auraient pris un grand matériel de guerre et fait beaucoup de prisonniers.

Un rapport de Londres dit que les Français sont poursuivis.

200,000 hommes de renfort attendus par les Allemands.

Leur armée en France sera d'un million d'hommes.

Le général Werder continue son mouvement dans l'Est.

Il n'éprouve pas de résistance.

Nouvelles Européennes

Londres, 13 janv.—(spécial au *Telegraph*). Des dépêches de Paris du 9 et du 10 courant confirment l'effet désastreux du canon ennemi, dans le voisinage du Luxembourg. La destruction des bâtiments dans ce voisinage est partout visible. Les faubourgs de la partie sud-ouest sont en ruine. Le dommage aux bâtisses dans le voisinage du faubourg St-Jacques est grand. L'Hôpital de [illegible] [illegible] dans ce voisinage où les existences, ni les propriétés n'étaient en sûreté.

La batterie de Clamart réduit de grands services aux Prussiens. Les bombes atteignent, on assure, la place de la Concorde.

Londres, 13 janv.—Les Français ont envoyé le steamer City of Durham au secours du City of Brooklyn.

Une autre terrible explosion de mine de charbon a eu lieu près de New Castle, dans le Staffordshire. 20 personnes ont été tuées ou blessées.

Des avis de Pékin du 31 décembre disent qu'il n'y a pas eu d'autres troubles, et les nouvelles des parts chinois sont satisfaisantes.

Londres, 13 janv.—Le *Times* a reçu ce qui suit:

Versailles, 13 janv., au soir.—Le bombardement a été lourd jusqu'à cette après-midi; on voit plusieurs incendies dans les lignes françaises.

Les Prussiens sont en force devant Clamart et Meudon.

Un piquet de Bavarois a été surpris près de Clamart par une sortie.

Les Français ont élevé de nouvelles batteries.

Bordeaux, 13 janv.—Une bataille générale a été livrée le 11 sous les murs du Mans. Les Allemands ont attaqué l'armée française de la Loire sur toute la ligne. Le général Jauréguiberry, qui commandait l'aile droite, a maintenu sa position sur la rive droite de l'Huisne, et le général Colomb sur la rive gauche et le centre pendant qu'on se battait, se sont battus avec acharnement. Les Français se sont maintenus dans la plupart de leurs positions. La perte des Prussiens est estimée à 16,000 hommes tués et blessés. On ne connaît pas les pertes françaises, mais qu'elles sont graves.

Versailles, 13 janv.—On s'est battu près du Mans mercredi. Les Allemands se sont emparés des faubourgs de Champagne et du Château-Arbre et ont pris 7 pièces d'artillerie. Ils avaient fait 5,000 prisonniers le jour précédent.

Londres, 13—2 heures et demie de relevée.—L'armée sous le général Chanzy a été complètement battue près du Mans par le second corps d'armée allemand, commandé par le prince Fred. Charles et le duc de Mecklembourg. Les Allemands ont occupé Le Mans, et pris une grande quantité d'approvisionnements et de matériel de guerre. Les Français sont poursuivis.

Queenstown, 13 janv.—Arrivé, le steamer Pennsylvania.

New-York, 13 janv.—Dépêche au *World*:

Berlin, 13 janv.—Des renforts sont maintenant en route pour rejoindre l'armée allemande en France, et 200,000 hommes sont prêts à partir. Cela portera les forces allemandes à un million d'hommes.

Versailles, 13 janv.—Dans l'Est, le général Werder poursuit sa victoire.

Après la bataille de Villersexel, il a continué son mouvement sur le flanc gauche des Français sans rencontrer d'opposition.

Le général Manteuffel a passé par Versailles pour se rendre à son nouveau commandement dans l'Est.

Nouvelles de Washington

Washington, 13 janv.—La nomination de Porter comme amiral a été confirmée par 30 voix contre 10.

On a l'espoir de voir le premier juge Chase recouvrer la santé.

Le général Siegel a refusé la place de secrétaire de la commission pour St-Domingue.

Le comité du judiciaire s'est prononcé contre la proposition de déclarer que les articles 14 et 15 de la Constitution accordent le droit de suffrage aux femmes. Longbridge et Butler seuls ont voté pour l'affirmative.

Il y avait beaucoup de notabilités à l'enterrement de Perry Fuller.

Le Président a envoyé au Sénat un message contenant des extraits de rapports du ministère de la guerre sur des outrages dans la Caroline du Nord et autres Etats du Sud. Ces rapports sont datés de 1867 à 1870.

Le Sénat s'est ajourné à lundi.

CHAMBRE.—Le bill autorisant l'émission de 500 millions de bonds a passé avec un amendement qui laisse à la discrétion du secrétaire du trésor le paiement trimestriel de l'intérêt.

La Chambre, après avoir repris la discussion du bill des allocations, s'est ajournée. Une motion pour abolir le bureau d'Education a échoué.

Washington, 13 janv.—Allen A. Burton, du Kentucky, a été nommé secrétaire de la commission dominicaine. Le steamer Tennessee partira de New-York avec les commissaires, lundi.

Washington, 13 janv.—Le comte Bismarck a télégraphié à la légation allemande du Nord que, en conséquence du traitement fait à la marine marchande allemande par la France, la déclaration faite au commencement de la guerre que les navires n'ayant aucune contrebande de guerre à bord ne seraient pas saisis, est révoquée, mais ce retrait n'aura d'effet qu'après quatre semaines à partir de la date.

Nouvelles diverses.

New York, 13 janv., au soir.—Les banques rapportent une augmentation dans le nombre des billets de la Banque Nationale.

Savannah, 13 janv.—Les ouvriers imprimeurs ont repris leurs travaux aux anciens prix.

Marchés Européens.

Liverpool, 13 janv., au soir.—Coton calme. Uplands 7 1/8 à 7 1/2. Orléans 8. Ventes 10,000 balles.

Londres, 13 janv., au soir—Consols 92 1/8 à 92 3/8. Bonds 89.

Les espèces à la Banque d'Angleterre ont augmenté de [illegible].

Marchés américains.

New York, 13 janv., au soir—Argent facile de 5 à 7. Sterling calme de 9 1/4 à 9 1/2. Or 110 3/4. Gouvernements animés. 5-20 de 1862 à 109 3/4. Louisiane 64 et 80. Levée 67 et 68.

New York, 13 janv., au soir—Coton faible et en bonne demande. Ventes 4000 balles. Middling 15 1/2. Farine active de 5 à 6 60.

Savannah, 13 janv—Coton en légère demande. Mid. 14 1/2 à 14 5/8. Stock 73,000.

Mobile, 13 janv—Coton calme. Mid. 14 1/2. Stock 54,681.

Baltimore, 13 janv—Coton moins actif et prix en baisse. Mid. 14 3/8. Stock 12,667.

Charleston, 13 janv — Coton ferme. Middling 14 3/4. Stock 20,128.

Boston, 13 janv — Coton plat. Pas d'affaires. Middling 15 1/2. Stock 4,500.

Cincinnati, 13 janv—Farine en bonne demande aux pleins prix. Mais déclinant à 40. Porc animé à 20. Graisse 12 1/4. Bacon en demande limitée. Epaules 7 3/4.

St-Louis, 13 janv—Farine rare. Superfine 4 25. Mais 44.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 13 janv—Arrivés, le brick William et Anthony, en 46 jours de Rio de Janeiro, avec du café; la barque Harvest Home, en 46 jours de Liverpool, avec une cargaison générale; le navire Brookville, en 44 jours de Newport, Galles, avec des rails.

[illegible]

Londres, 12, minuit. Le grand duc de Mecklembourg télégraphie à la duchesse: "Après avoir traversé le petit cours d'eau de Haune, mardi, nous avons livré, le jour suivant, un engagement chaud mais victorieux à Logron et à la Chapelle (près de Châteaudun) et nous avons fait près de 20,000 prisonniers. Notre perte n'est pas considérable. Nous avançons sur le Mans."

Le navire *Gracent*, de la Havane, a coulé bas hier dans la rivière Mersey. Plusieurs marins manquent.

New York, 13 janv.—Le *Herald* publie un contre-épreuve de Versailles, daté du 10, qui dit: Des rumeurs de paix circulent au quartier-général, et les batteries allemandes tirent maintenant dans Paris, de St-Cloud, Meudon, Châtillon et Clamart.

Les bombes atteignent Neuilly et la Porte Maillot, l'Avenue de l'Impératrice et la rue du Roi-de-Rome, le Champ-de-Mars et le Jardin du Luxembourg.

On dit aussi qu'elles atteignent l'Observatoire, le port de Bicêtre et la place de la Concorde. Jusqu'à présent 500 bombes ont été lancées avec une ligne de bombes entourant Paris.

Des incendies ont eu lieu dans le faubourg St Jacques, et dans la nuit du 9 on a vu une grande conflagration près du Luxembourg.

New-York, 13 janv—La salle où a eu lieu hier soir, l'assemblée convoquée dans le but de célébrer l'unité italienne, a été envahie par une foule compacte. Le général Dix présidait le meeting.

St-Louis, 13 janv—Le vote dans le caucus démocrate d'hier, pour un sénateur des Etats-Unis, montre que Blair a une grande majorité.

Blair 59; Grover 16; Phelps 12; Woodson 10. Blair a remercié le caucus et s'est annoncé comme démocrate et libéral, et s'est engagé, s'il était élu, à user de toute son aptitude dans l'intérêt du peuple du Missouri.

Washington, 13 janv—On a reçu d'autres détails par la partie de l'"Seminole" sur l'"Ocean Island" le 19 octobre.

Aux dernières dates, l'équipage était sur l'île et avait ses provisions pour trois mois.

Il y a beaucoup de baleines dans ces parages et beaucoup d'oiseaux dans l'île. Un bateau qui avait quitté l'île pour Honolulu, s'est perdu dans le passage, mais un de ses matelots s'est sauvé. Il est possible cependant que les Japonais les aient recueillis.

New-York, 13—Arrivés: steamers Gen. Sedgwick, Nebraska et Moro Castle. Coton calme et faible, ventes 2,200 balles; Orléans, 15 1/2.

Washington—Sénat—Le Sénat a adopté une résolution qui demande au secrétaire de la guerre des renseignements sur l'état actuel des travaux qui sont en voie d'exécution près l'embouchure de la Rivière Cape Fear, dans la Caroline du Nord.

Chambre.—Le Chambre discute les bills particuliers présentés par le comité des réclamations.

Liverpool, 13 janvier, après-midi—Coton languissant. Uplands, 7 3/4 à 7 7/8 d.; Orléans, 8 à 8 1/8 d.

New-York, 13 janv—Actions très fortes. Gouvernements forts et de 1/4 en hausse sur le cours de la clôture hier soir. Fonds d'Etat, inactifs et lourds. Or, calme à 110 7/8. Argent facile, de 6 à 7. Sterling, de 9 1/4 à 9 1/2.

Passe à Loutre, 13 janv., midi—Vent, E. S. E., fort avec pluie. Arrivés, goëlette Lady Woodbury, d'Utilla, cargaison de fruits.

Pas de départs.

Passe Sud-Ouest, 13 janv., midi. — Baromètre: 29 99; vent fort E.-S.-E. Arrivés: steamer Harlan à 2 h. 30 A. M. de Galveston; goëlette Angelina, en 7 jours de Ruatan; goëlette Alice Agnes, en 6 jours et demi d'Utilla; barque Elodia Kennedy, en 65 jours de Bordeaux, avec vins à Cavaroc & Fils.

—On estime que le nombre d'étrangers arrivés à Bordeaux, à la suite du déplacement du gouvernement, s'élève déjà à plus de 40,000.

La POUDRE LABORDE est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et la plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament remplace avec succès toutes les préparations purgatives en usage jusqu'à ce jour; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laborde est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôts: chez Ball, Lyon & Co., 40 et 42, rue du Camp; Ducongé, 28, rue de Chartres et A. Griffo, pharmacien, 309, rue Royale.

Décédée, à Paris, le 31 octobre 1870, Mme F. DELCROIX, née Marie Louise [illegible], âgée de cinquante-huit ans. [illegible] Les amis et connaissances [illegible]

SERVICE FUNEBRE.

Un Service funèbre sera célébré à l'église St-Vincent de Paul, lundi, 16 courant, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de feue Dame MARTIN-LEROY (née Elisabeth Dessaige), décédée le 25 janvier 1870. Les parents, amis et connaissances de feue Dame et ceux de la famille sont priés d'y assister, cette annonce tenant lieu d'invitation.

Bureaux de la société d'Assurance Mutuelle [illegible] sur la Vie et les Accidents. Au No. 109 de la rue Commune.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1871.

Les actionnaires de cette Société sont informés de la mort de P. J. GUTTRIE, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 7 octobre 1870, de la mort de F. B. HENRY, décédé, près de la Nouvelle-Orléans, le 11 octobre 1870, de la mort de JOSEPH DI. DLOT, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 11 octobre 1870, et de la mort de F. W. OBERSCHMIDT, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 24 octobre 1870. Ils sont requis de venir payer, dans les trente jours qui suivront cette date, et sans autre avis, la somme de $1.00 et chacun de ces décès, pour couvrir la somme de $1,000 qui sera payée à la Société.

R. W. YOUNG, Secrétaire.

AVIS.

Nous soussignés, au nom des enfants mineurs de feu J. B. St. Amand, remercions la Compagnie Phénix d'Assurance Mutuelle de la Vie, de Hartford, Connect., de la promptitude qu'elle a mise à payer DIX MILLE PIASTRES, au montant de la police du défunt, et de la libéralité dont elle a fait preuve en cancellant tous les BILLETS donnés en paiement partiel de primes.

Nous offrons également nos remerciements à M. Georges Darling, l'agent courtois et diligent de la Compagnie, pour la promptitude avec laquelle il a réglé la réclamation.

B. CHAMPAGNE, Tuteur.
FELIX A. DUCROS, Exécuteur.

Nlle-Orléans, Ezu., 11 janvier 1871.

Attention, Batterie C.

Assemblée régulière mensuelle (renvoyée le 8 janvier) DIMANCHE, 15 du courant, à 1 heure. Affaires importantes.

Par ordre de JNO. GLYNN, Jr., capitaine. A. GAMOTIS, premier sergent.

Compagnie de Bateaux de Sauvetage de la Louisiane.

L'ÉLECTION annuelle de neuf Directeurs, pour l'année [illegible] de cette Compagnie, aura lieu le MERCREDI, 1er février 1871, au bureau de la Compagnie, No 48 de la rue du Canal, de midi à 2 heures de l'après-midi.

R. FOURNELL, Secrétaire.

Avis.

La SOCIÉTÉ existant entre MM. CLAUDE LOUIS COPPONEX, JEAN BERNARD MOULON, dit Jean-Louis Moulon, et CASIMIR CABITE, sous la raison sociale de COPPONEX, MOULON & CIE, est dissoute, à partir de ce jour.

MM. J. B. Moulon, dit Jean-Louis Moulon, et Casimir Cabite restent chargés de la liquidation de la dite Société.

C. LOUIS COPPONEX.
MOULON.
CASIMIR CABITE.

Faubourg St-Jacques, 11 janvier 1871.

Vente [illegible] Chambres [illegible]

Pommes de terre. Pommes de terre.

3,000 barils pommes de terre [illegible] A vendre, en lots [illegible] HAYS, TUNSTALL & Co., No 11 de la rue Peters.

A vendre pour cause de départ.

GROCERIES [illegible]

Marchés américains... [continued above]

Società Italiana del Tiro al Bersaglio.

BERSAGLIERI! ATTENZIONE!

Le [illegible] dei nuovi uffiziali della Compagnia [illegible] avranno luogo Domenica [illegible] alle ore 2 P. M. precise. Vi raccomando [illegible]

Il Capitano, [illegible] VILLANI.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.

ASAMBLEA GENERAL ORDINARIA.

Los miembros que componen esta Sociedad, se reuniran en la sala, calle Vieja-Leveé, No. 127 [illegible], el SABADO, 14 de corriente, á las 6 1/2 de la tarde, de conformidad con el artículo 16 [illegible] asuntos de gran importancia.

Por orden del Presidente,
R. BUELA.

Avis aux contribuables qui n'ont pas encore payé leurs taxes.

Tous les contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes des années 1869 à 1870 sont avertis de payer les dites taxes immédiatement [illegible] afin d'éviter de nouveaux frais.

Les personnes qui désirent savoir le montant de leurs taxes sont invitées à s'adresser à mon bureau, où tous les renseignements leur seront donnés.

C. S. SAUVINET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1871.

A la dernière assemblée des Directeurs [illegible] les personnes dont les noms suivent ont été élues:

Gén. G. T. Beauregard, A. Hernandez, [illegible]

A assemblée aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, le GÉNÉRAL G. T. BEAUREGARD a été élu Président, A. FERNANDEZ, et F. MCBRIDE Secrétaire.

F. MCBRIDE, Secrétaire.

Moulins à Sucre, de Niles.

Les soussignés ont acheté l'Établissement de Niles, avec tous ses Modèles, Dessins et Plans de

Moulins à Sucre, Machines, &c.

et ils font, en ce moment, exécuter ... Ces moulins ... sont une garantie suffisante de leur qualité.

Pour les détails, &c., s'adresser à BLEEKER, NORTON & Co., Cincinnati, Ohio; ou à WM. CLOUGH, ingénieur résidant, rue des Tours, de Thos. R. Rucker, agent-général, No 123 rue Perdido, Nlle-Orléans.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1871.

Lundi, 9 du courant, à une élection tenue par les actionnaires de cette Banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

Charles Cavaroc, C. de Marter, S. F. Minton, P. S. Wiltz, Antoine Lamasse, E. Morrison, M. Avendaño, B. Burnett, S. Cambon, F. B. Blanchet, L. Rameau, E. K. Converse.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. C. CAVAROC a été élu Président, à l'unanimité.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Troisième District.

—No 9 RUE DE L'ESPLANADE—

Les personnes du Troisième District sont notifiées [illegible] à payer les taxes de l'État pour 1870 et les Licences pour 1871.

J. B. CLAY, Collecteur.

Viande de boeuf Fulton, de Hall.

1000 barriques et barils bœuf mess et fulton [illegible] A vendre par HAYS, TUNSTALL & CO., Au No 11 de la rue Peters.

Avis.

Avis est donné par ces présentes à toutes les personnes ayant des réclamations contre le capitaine MARGUERITE [illegible] de les présenter au soussigné, d'ici à lundi 16 courant.

A. G. TRÉMOULET, 27 rue Vieille Levée.

Avis aux Consignataires.

Le brig italien EOLO, capitaine S. [illegible] venant de Cette, commencera son déchargement le 16 janvier 1871, au pourra [illegible]

Ni le capitaine ni le consignataire du brig italien EOLO, de Cette, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.

Avis.

La personne qui aurait un exemplaire de la "Charte et des Règlements de la Compagnie de la Fonderie de la Levée" [illegible] obligerait beaucoup en le rapportant au bureau de PAULIN DUBRE, marchand de Fournitures de bureaux et Graveur, No 27 de la rue de Chartres.

Ales d'Ecosse, Porter de Londres, etc.

300 barriques ALES d'EDIMBOURG, de Jeffrey, Younger et Cie, PORTER et PALE ALE de Londres, [illegible] WHISKY BOURBON et WHISKY RYE, etc. A vendre par JOHN TURPIN, Importateur.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA Nouvelle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

Avis aux Expéditeurs de Fret.

A partir du 16 janvier 1871, les récépissés seront signés, de la Nile-Orléans, à [illegible] Galveston, et pour tous les points du chemin de fer de Mobile et de Ohio.

Bureau [illegible]

Montgomery et Pensacola:

Pour les points suivants de la Georgie [illegible] West Point, Columbus, Macon, Fort Valley [illegible] Selma, Augusta, Atlanta, &c.

Dans la Caroline du Sud, pour Columbia, Charleston, &c.

Tous les connaissements devront être signés [illegible] Les marchandises doivent porter clairement le nom du consignataire et la destination.

J. H. KENDRICK, Surintendant Général.

WM. J. PHELPS, Agent Général pour le fret.

Bureau de la Compagnie de Gaz [illegible] de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 11 janvier 1871.

A une Assemblée du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré [illegible]

WM. P. MINTURN, Secrétaire.

AVIS.

J'ai vendu, aujourd'hui, à MM. L. Fernandez & Co., mon intérêt dans le "Jackson Dry Goods Store."

GERVAIS L. LABORDE.

Nlle-Orléans, 11 janvier 1871.

Ayant acheté l'intérêt de Mme Veuve L. R. Laborde dans le "Jackson Dry Goods Store" [illegible] la liquidation de l'ancienne maison Veuve L. R. Laborde.

L. FERNANDEZ & CO.

$500 de récompense.

L'ASSOCIATION DE LA FOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE de la Louisiane payera CINQ CENTS PIASTRES à celui ou ceux qui feront arrêter et condamner [illegible] à la Foire Grounds.

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

FRANK HYDE. ALBERT PAUL.

ALBERT PAUL & CO., ENCANTEURS, Au No 47 du Passage de la Bourse [illegible]

PARTAGAS.

10,000 PARTAGAS LONDRES—Tabac [illegible] de la nouvelle récolte [illegible]

GONZALES FRERES.

En DÉBARQUEMENT du bateau [illegible]

Burgundy port.

150 quarts BLANQUIER, LENNHART [illegible]

150 quarts BLANQUIER, LENNHART Nel. [illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr., 3 Vieille-Levée.

VIN DE CHAMPAGNE

[illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr., 3 Vieille-Levée.

Mme THIERRY,

Coin Bayou et Bourbon,

Prévient les amateurs de CAMELIAS à venir prendre [illegible] FLEURS. Elle [illegible] BOUQUETS de mariage. Se charge des DÉCORATIONS de salons. A VENDRE [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS,

122 et 222, rue Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

SUR VIEILLE-LEVÉE.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petit bâtons. Toute espèce de Candi [illegible] [illegible]

Ils tiennent ce qui se vend de plus fin en GATEAUX, GATEAUX DE MARIAGE [illegible]

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que [illegible]

NORMAN & REISS

SUR VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works!

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Société Suisse de Bienfaisance et de Secours Mutuel de la Nouvelle-Orléans.

A L'ASSEMBLÉE du 1 janvier 1871 ont été élus pour l'année courante:

M. WITTNER, Président. CHS. F. PELOT, Vice-Président. G. FATZER, Trésorier. AUG. HAGMANN, Secrétaire. GOTTF. HOLZER, Asst. Secrétaire.

—Comité des Finances—

MM. Casp. Lüssy, Ad. Genet, Jacob [illegible]

—Comité de Secours—

MM. F. Clavel, [illegible]

—Médecins de la Société—

MM. le Dr. Castellanos, 131 Rampart; le Dr. Zehnder, 165, same rue.

AUG. HAGMANN, Secrétaire.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans.

156 —CANAL— 156

(Incorporé le 15 mars 1855)

—OFFICIERS—

L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. CHARLES CLARKE, 2e vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3e vice-président. SAM. JONES, Jr., Trésorier.

—Directeurs—

Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generes, David Urquhart, George Jonas, Thos. A. Adams, Charles Clarke, Charles J. Leeds, [illegible]

Département des Finances.

Hôtel de Ville—Nlle-Orléans, 5 janvier 1871.

LICENCES DE LA VILLE.

Les licences pour 1871 sont maintenant dues et prêtes à être livrées à l'HOTEL DE VILLE. Toutes les personnes [illegible]

JOHN S. WALTON, Administrateur des finances.

Cinq piastres de récompense.

Perdu, le 11 au matin, au marché Tremé, un petit chien [illegible] "JACK" [illegible]

C. H. ZIMMERMANN & CO.

94 & 96 RUE CANAL.

Ont reçu un assortiment complet de

Montres Américaines Waltham,

PARURES EN ARGENT FILIGRANE.

—Grand choix de—

Bijoux et Argenterie Riches.

Nouveau changement de domicile.

Mme Vve H. BAUDRY, accoucheuse de la Faculté de Paris, a la faveur d'informer sa clientèle et le public en général, qu'elle vient de transférer sa résidence [illegible]

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ ayant acheté le fond de Magasin de Chaussures de Madame [illegible], se recommande au public [illegible]

AUGUSTE CARON.

Société commerciale.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une société commerciale sous la raison de PINI & BARETTI [illegible]

FERD. PINI.
D. BARETTI.

Avis d'Association.

A PARTIR de ce jour, 1er janvier 1871, Mr. VICTOR FRADOS est admis [illegible]

Vos Brothers.

Société Commerciale.

M. CARL STOCKMEYER Junior, est associé [illegible] ED. F. STOCKMEYER & CO.

AVIS.

A PARTIR de ce jour, [illegible] C. CAVAROC Jr. [illegible]

C. CAVAROC & CO.

Avis.

La réunion [illegible] SOCIÉTÉ DES OR[illegible]

MULLS SUISSES

En magasin et à vendre.

J. H. LINGHAM & Co.

A Vendre.

GROCERIES [illegible]

Jackson, Kilpatrick & Henderson,

Propriétaires [illegible]

Société Commerciale.

Mr. R. J. RIVET [illegible]

E. MONTREUIL & CIE.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

CLASSE No 11.

[illegible]

Avis spécial.

Aux Restaurateurs et Propriétaires de Buvettes.

Des propositions cachetées pour l'achat du privilége de la salle à souper et de la buvette de l'Odd Fellows Hall, le MARDI SOIR, 24 janvier 1871, jour du TROISIÈME GRAND BAL ANNUEL, paré et masqué, du CONCLAVE ÆTNA No 18 [illegible]

Avis Spécial.

Les demandes d'invitations pour Dames, pour le Troisième GRAND BAL Paré et Masqué et CONCERT PROMENADE annuel du CONCLAVE ÆTNA No 18, qui sera donné, à la salle des Odd-Fellows, le MARDI, 24 janvier 1871, doivent être adressées par écrit aux personnes dont les noms et adresses [illegible]

Aux Planteurs Sucriers et Cotonniers aux Laitiers, Fermiers, Marchands de Groceries, Marchands et Expéditeurs d'Huile et de Pains d'Huile (tourteaux).

LA COMPAGNIE d'Huile de Graines de Coton et de Manufacture de la Nouvelle-Orléans, a une capacité [illegible]

C. L. FEVRE,

148 Rue Royale 148

IMPORTATEUR

de VEAUX FRANÇAIS, VEAUX CIRÉS ET NEGRES, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS, [illegible]

Sacrifice Extraordinaire!

MAGASIN [illegible] DU DRAPEAU ROUGE

[illegible]

C. MEHLE & CO.

Négociants Commissionnaires POUR LA VENTE DE BESTIAUX.

Collége Commercial de St-Stanislas A LA BAIE ST. LOUIS.

CE COLLEGE, incorporé par la Législature de l'Etat [illegible]

Changement de domicile.

Mme FERRARI, ACCOUCHEUSE, informe [illegible] 163 rue [illegible]

J. SAGET, Armurier,

[illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]

P. BEJAN,

Encoignure Dauphine et Quartier.

GRAND DÉBALLAGE de beaux Meubles de chambre à coucher, [illegible]

Liquidation pour cause de départ.

F. MEUNIER,

71 —ROYALE— 71

OFFRE à vendre [illegible] MARCHANDISES DE FANTAISIE [illegible]

Water-Works. Water-Works.

C. L. CHAPOTEL.

[illegible]